

La BEA lance un financement pour remplacer les bus de plus de 25 ans

La **Banque Extérieure d'Algérie (la BEA)** annonce le lancement d'un dispositif de financement destiné au **remplacement des bus de transport de voyageurs âgés de plus de 25 ans**. Selon l'annonce publiée par la banque, le dispositif est proposé selon les formules de **financement classique et de finance islamique**.

Cette nouvelle offre vise notamment les professionnels du transport de voyageurs, dans le cadre du dispositif exceptionnel mis en place par les pouvoirs publics pour accélérer le renouvellement du parc de bus en circulation.

Jusqu'à 90 % du prix du bus financé

Pour le financement présenté dans l'annonce, la BEA indique que le crédit peut couvrir **jusqu'à 90 % du prix d'achat TTC du bus**. L'apport personnel minimum est fixé à **10 % du prix d'achat TTC**.

Le taux d'intérêt annoncé est de **5,5 % l'an HT**, appliqué au montant effectivement utilisé.

La durée de remboursement peut atteindre **10 ans**, avec un différé de remboursement pouvant aller jusqu'à **six mois après la mobilisation des fonds**. La première échéance intervient, selon les conditions présentées, **neuf mois après la mobilisation**.

Les remboursements sont effectués par **échéances trimestrielles**, avec la possibilité d'un remboursement anticipé total ou partiel.

L'offre s'adresse aux **professionnels du transport de voyageurs**, qu'il s'agisse de personnes physiques ou morales.

Les bénéficiaires doivent notamment être en possession de l'**attestation d'éligibilité délivrée par le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports** et disposer de toutes les autorisations d'exploitation exigées.

La BEA précise également les garanties demandées. Elles comprennent notamment le **gage du bus financé**, une assurance « Tous Risques » avec clause de subrogation au profit de la banque ainsi qu'une assurance décès-invalidité pour les personnes physiques.

Un dossier différent pour les entreprises

Pour une personne physique, le dossier comprend notamment une demande de financement signée, l'attestation d'éligibilité, la CNI biométrique avec fiche de résidence, le registre de commerce, les factures pro-forma du bus et de l'assurance, ainsi qu'un engagement de domiciliation du chiffre d'affaires

auprès de la BEA.

Le demandeur doit également fournir une autorisation de consultation de la centrale des risques ainsi qu'une fiche prévisionnelle des recettes et dépenses.

Pour les personnes morales, des documents supplémentaires sont demandés, notamment les **statuts, le NIF, le business plan, les bilans des trois derniers exercices accompagnés du rapport du commissaire aux comptes lorsqu'il est applicable**, ainsi que les attestations CASNOS et CNAS à jour et le RIB.

Un nouveau financement pour accompagner le renouvellement du parc

Avec ce [dispositif](#), la BEA met donc en avant une solution de financement destinée à faciliter le renouvellement des anciens bus et à accompagner les professionnels du transport dans l'acquisition de nouveaux véhicules.

La banque dispose par ailleurs d'une offre destinée aux entreprises et poursuit le développement de solutions de financement adaptées aux différents besoins des opérateurs économiques.

À noter : les conditions détaillées ci-dessus correspondent au dispositif de financement classique présentées sur le visuel publié par la BEA. La banque annonce également une formule en **finance islamique**, sans détailler ses modalités dans cette publication.

L'offre de la BEA intervient quelques jours seulement après le lancement, à travers les différentes wilayas, de [la campagne de retrait des bus âgés de plus de 30 ans](#).

Les directions des transports ont entamé les opérations de contrôle et de retrait des véhicules concernés, dans le cadre des mesures visant à renouveler progressivement le parc de transport de voyageurs. Le nouveau dispositif de financement de la BEA arrive ainsi pour accompagner les transporteurs concernés et leur permettre de remplacer leurs anciens véhicules par de nouveaux bus.

La décision de renouveler le parc national de bus a été prise par le président de la République M. Abdelmadjid Tebboune le mois d'août 2025.